



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

Directive
de mise en œuvre de la ligne de programme
Teams up!
Rencontres de jeunes pour le développement durable
dans le cadre de l'Office germano-africain pour la Jeunesse (OGAJ)

Ministère fédéral de la Coopération
économique et du Développement
Bonn, le 11/01/2022

Sommaire

1	Préambule.....	3
2	Objectifs et principes de soutien généraux	4
3	Organisme promoteur allemand et partenaires du projet.....	6
4	Types de projets.....	7
4.1	Projets de rencontre de jeunes	7
4.2	Projets d'accompagnement.....	9
4.3	Projets modèles.....	10
5	Concept pédagogique technique	11
6	Modalités de demande et financement	12
7	Gestion administrative	15
8	Références.....	17

Editeur :

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Division 322, Engagement civique ; services d'échange et d'envoi ; Engagement Global

Dahlmannstr. 4, 53 113 Bonn

1 Préambule

En septembre 2015, l'« agenda 2030 pour le développement durable » a été adopté lors du sommet des Nations Unies à New York. Conçu comme un pacte pour l'avenir du monde, il devra permettre à tout un chacun dans le monde de vivre dans la dignité, de favoriser la paix et de contribuer à ce que toute personne puisse vivre dans des conditions de liberté et dans un environnement intact. Les 17 objectifs de l'agenda (Objectifs de Développement Durable/ODD) associent le principe de durabilité et le développement économique, écologique et social. L'agenda 2030 est porté par l'esprit d'un nouveau partenariat mondial : les anciennes attributions de rôles des pays sont remplacées par l'idée d'une responsabilité commune pour les personnes et notre planète. Les gouvernements, la société civile et les entreprises doivent travailler ensemble à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable dans le cadre d'un partenariat mondial de tous les acteurs. Car seule une mise en œuvre en partenariat des ODD est susceptible de créer les conditions d'un développement durable au niveau local, régional, national et mondial.

Pour faire avancer la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de ses objectifs, il est nécessaire de disposer d'instruments appropriés pour les personnes de tous âges, mais surtout pour les jeunes, car ce sont eux qui forgeront bientôt l'avenir. La création d'espaces d'apprentissage global permet aux jeunes de prendre conscience du fait qu'ils sont à la fois des individus actifs au niveau mondial et qu'ils font partie d'un groupe agissant au niveau mondial. Ils sont donc capables de devenir des citoyennes et citoyens actifs d'une société mondialisée de plus en plus interconnectée et interdépendante (« citoyenneté mondiale ») et de prendre des responsabilités.

Une rencontre et un échange réfléchis sont susceptibles de rendre tangibles les perspectives différentes du Sud et du Nord. Un dialogue équitable permet de susciter une prise de conscience et un engagement face aux défis mondiaux et de définir des options envisageables.

L'Afrique est notre continent voisin et la priorité de la coopération allemande au développement. Avec 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans, l'Afrique est aussi le plus jeune continent du monde. Les jeunes sont des acteurs décisifs pour l'élaboration d'un développement politique, social, économique et écologique durable. La jeunesse africaine incarne l'avenir et les opportunités du continent.

En créant l'**Office germano-africain pour la Jeunesse (OGAJ)**, le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) met ainsi l'accent sur le potentiel de la jeunesse allemande et africaine. Le partenariat avec le continent africain voisin doit être encore approfondi et rendu tangible en particulier pour les jeunes. Le développement des programmes d'échange avec les pays d'Afrique est un instrument important pour y parvenir.

La ligne de programme **Teams up! Rencontres de jeunes pour le développement durable** s'appuie sur les expériences de *l'initiative germano-africaine pour la jeunesse (DAJ)*, projet pilote de 2016 à fin 2020, et remplace la ligne de soutien *weltwärts – Projets de rencontre extrascolaires dans le contexte de l'agenda 2030*.

La mise en œuvre de Teams up! s'effectue dans un partenariat associant le BMZ, Engagement Global gGmbH et la société civile.

2 Objectifs et principes de soutien généraux

Objectifs

La ligne de programme Teams up! vise à accroître la quantité et la qualité des échanges de jeunes entre les pays africains et l'Allemagne sur les 17 Objectifs de Développement Durable.

La ligne de programme favorise la mise en place de **partenariats mondiaux** pour une intégration dans un contexte mondial au niveau local. Les échanges thématiques ou liés à un projet encouragent les jeunes adultes à mettre en œuvre l'agenda 2030 pour le développement durable en tant que **citoyens du monde**. Les fondements de cet échange axé sur la pédagogie de la diversité entre des jeunes en Allemagne et les pays du continent africain qui figurent sur la « liste du CAD » de l'OCDE sont les **objectifs éducatifs de l'apprentissage global**¹.

La ligne de programme contribue ainsi à façonner activement et durablement la coexistence mondiale et à développer des approches communes face à des défis mondiaux tels que l'éradication de la faim et de la pauvreté, le commerce équitable, l'accès à l'eau potable et la protection du climat.

Cette ligne de programme s'adresse en particulier aux jeunes qui n'étaient pas ou peu concernés jusqu'à présent par d'autres programmes de soutien à la jeunesse et à l'éducation en matière de politique de développement. Cet objectif doit être atteint en tenant compte du principe directeur central de l'Agenda 2030, « ne laisser personne de côté » (« **leave no one behind** »). Ce principe directeur du partenariat mondial vise à permettre à toutes les personnes une participation sociale, économique et politique et à promouvoir l'égalité des chances au sein de la société tout comme dans le cadre de la communauté mondiale. Des sociétés inclusives et un ordre mondial inclusif et juste sont des conditions préalables à une paix durable, et donc au développement durable.

Objectifs du projet

- Renforcer des structures d'échange international de jeunes sur la politique de développement centrées sur le développement durable.
- Mettre en place et renforcer des partenariats mondiaux dans un esprit de réciprocité dans le cadre de l'agenda 2030
- Renforcer et qualifier des multiplicatrices et multiplicateurs de la société civile dans le contexte de l'échange de jeunes sur la politique de développement

Objectifs pour les participant·e·s

- Encourager les processus de connaissance et d'apprentissage des interdépendances mondiales dans le contexte des Objectifs de Développement Durable
- Permettre une éducation au développement durable par des rencontres personnelles et la

¹ Voir le concept du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement sur l'information et les relations publiques en matière de politique de développement, juillet 2021.

découverte des cadres de vie et des sociétés du pays partenaire respectif.

- Établir et développer des réseaux internationaux pour participer à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable
- Contribuer à l'acquisition de compétences et aptitudes pour un engagement en faveur des Objectifs de Développement Durable dans l'esprit d'une citoyenneté mondiale telles qu'avoir une réflexion critique, se faire une idée différenciée de « l'autre » ou apprendre à respecter des perspectives différentes
- Autonomiser les individus et les groupes
- Inciter à s'engager à plus long terme dans le cadre de l'agenda 2030 sur le développement axé sur la durabilité, les perspectives et les questions de réduction des inégalités au niveau mondial.

Les objectifs doivent être atteints par la mise en place de processus de dialogue, coopérations et réseaux entre tous les participants en Afrique et en Allemagne

À partir de la phase de préparation et durant toute la durée du projet et au-delà, les échanges et rencontres des participant·e·s ont lieu virtuellement et réellement. La rencontre personnelle n'est pas l'objectif principal, il s'agit plutôt d'une période de mobilité qui constitue l'un des éléments du projet global.

Objectifs et principes de soutien généraux

Les principes suivants s'appliquent à tous les projets soutenus :

- **Esprit de partenariat** : L'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet conçoivent le projet en étroite coopération. La réciprocité est vécue dans un échange et un dialogue constants et un changement de perspective est pratiqué.
- **Participation de tous les participant·e·s** : Les groupes cibles participent à la conception et à l'élaboration du programme. Le projet offre systématiquement un espace de liberté pour des possibilités d'aménagement auto-organisées.
- **Équilibre** : Le nombre de participant·e·s, la durée des rencontres et la répartition des tâches doivent être équilibrés dans le pays partenaire et en Allemagne.
- **Évaluation** : Des éléments d'évaluation sont utilisés durant tout le processus. Leurs résultats sont pris en compte pour optimiser la suite du projet.
- **Diversité** : Des jeunes de toutes les catégories sociales sont ciblés. Les besoins spécifiques des groupes cibles en matière de genre, d'origine, de niveau d'éducation, de handicap, etc. sont pris en compte dans la mise en œuvre du projet, notamment en assurant l'accessibilité, l'accompagnement pédagogique, l'apprentissage interculturel, la suppression

des barrières linguistiques, les formations à la lutte contre le racisme et le sexisme.

- **Durabilité** : Les aspects sociaux, mais aussi écologiques et économiques de la durabilité sont pris en compte dans la mise en œuvre du projet. Les partenariats sont renforcés au-delà des rencontres personnelles. Le projet est réalisé en ménageant les ressources et en tenant compte des aspects environnementaux.

3 Organisme promoteur allemand et partenaires du projet

L'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet s'orientent sur les objectifs de cette directive et contribuent activement et durablement à leur réalisation. Ils contribuent par leur projet à mettre en œuvre l'agenda 2030 pour le développement durable. L'organisme promoteur allemand ainsi que tous les partenaires du projet impliqués disposent de la compétence technique, des ressources humaines et organisationnelles ainsi que d'expériences et de connaissances linguistiques leur permettant de mettre en œuvre les dispositions de la directive. Les mesures peuvent être tout aussi bien réalisées avec plusieurs partenaires du projet dans un seul pays que de façon multilatérale avec des partenaires de deux pays africains ainsi que, dans des cas exceptionnels bien fondés, sous forme de coopération tripartite avec un pays africain et un autre pays hors d'Afrique (voir le point 6).

La coopération entre l'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet se caractérise par les éléments suivants :

- a. Transparence de tous les processus essentiels** : Les concepts, programmes, la mise en œuvre du projet et l'évaluation de ses résultats doivent être coordonnés entre l'organisme promoteur allemand et tous les partenaires du projet. Dans cet esprit, la production des documents suivants s'effectue en étroite coopération :
 - un concept pédagogique technique qui décrit en détail le projet et la mise en œuvre de ses différentes phases, ses objectifs et méthodes (voir le point 5)
 - la planification financière des dépenses engagées dans tous les pays partenaires
 - un plan de sécurité, de crise et d'urgence
 - la représentation de l'évaluation au cours du déroulement global du projet
- b. Procédure de participation** : L'opinion et la perspective de l'organisme promoteur allemand et des partenaires du projet doivent être intégrées dans toutes les phases du projet et dans le cadre de toutes les procédures essentielles.
- c. Mise en place et renforcement des structures partenaires** : Les partenaires ne présentant pas encore les conditions nécessaires pour participer aux mesures d'échange devront en acquérir la capacité par des échanges, informations et qualifications.
- d.** Les partenaires du projet et l'organisme promoteur allemand coopèrent pour les tâches

suivantes :

- vérifier, informer et conseiller en temps utile les participant-e-s sur les documents requis et, si nécessaire, sur l'entretien à l'ambassade et la demande des **permis de séjour (visas)** nécessaires pour la mesure, et vérifier avant que les participant-e-s quittent le pays si les permis de séjour (visas) ont été accordés
- fournir des informations relatives aux **mesures de prévention en matière de santé** et à la **couverture d'assurance** (accident, maladie et droit d'indemnisation) et assurer le respect des indications
- assurer **l'organisation** de la mesure. Il s'agit notamment de sélectionner les participant-e-s et d'assurer l'hébergement, les repas et la planification du voyage

L'organisme promoteur allemand est l'unique bénéficiaire de la subvention et il est responsable de la mise en œuvre et de la gestion financière du projet dans le cadre des dispositions légales relatives aux subventions.

4 Types de projets

Dans le cadre de cette ligne de programme, les types de projets suivants sont éligibles :

4.1 Projets de rencontre de jeunes

La notion de « projet de rencontre de jeunes » se réfère à une rencontre aller et retour intégrée dans des phases de préparation, intermédiaire et de suivi. Durant les phases de préparation, intermédiaire et de suivi, un échange et un contact thématiques entre les groupes partenaires a lieu via différents canaux de communication numériques sur un ODD choisi.

Participant-e-s

Dans un esprit de diversité, cette ligne de programme devra être ouverte à un grand nombre de participant-e-s potentiel-le-s. Les discriminations personnelles et structurelles seront combattues. Le principe directeur de l'Agenda 2030 « ne laisser personne de côté » (« leave no one behind ») est ici primordial. Les adolescents et les jeunes ayant leur domicile fixe ou leur résidence permanente en Allemagne ou dans un État africain concerné par l'échange (pays partenaire) peuvent participer aux rencontres de jeunes non formelles. Dans le cadre de coopérations tripartites entre des partenaires de projet issus de trois continents, des adolescents et des jeunes ayant leur domicile fixe ou leur résidence permanente dans au maximum un État non africain concerné par l'échange peuvent également y participer.

La composition des groupes participant à la rencontre est déterminée par l'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet en concertation afin d'assurer le succès de la mesure. Une communication verbale directe entre les participant-e-s doit être rendue possible.

Les participants doivent avoir 16 ans révolus au début du projet et ne doivent pas dépasser en général l'âge de 30 ans. Dans les cas suivants, une participation de personnes ayant de 14 ans révolus à 35 ans est possible, elle doit être expliquée dans la demande et le justificatif de l'utilisation des fonds :

- lorsqu'un groupe dont les membres sont restés pratiquement les mêmes est déjà constitué avant le début de la mesure
- lorsque dans un cas individuel, des raisons personnelles sont des arguments en faveur d'une participation
- lorsqu'une prise en charge appropriée des participant·e·s mineur·e·s est garantie

Sont éligibles les projets de rencontre de jeunes auxquels participent au moins 5 et au plus 10 participant·e·s par pays impliqué. Pour les projets multilatéraux et les coopérations tripartites, le nombre maximum de participant·e·s est de 21 au total.

Dans certains cas justifiés, des écarts concernant la taille du groupe sont possibles avec l'accord d'Engagement Global (pour les orchestres ou équipes sportives p. ex.).

Direction du groupe

Outre les participant·e·s, des responsables de groupe participent également au projet. La relation entre les responsables du groupe et les participant·e·s doit être équilibrée et correspondre à l'âge des participant·e·s et au caractère du projet.

Sont éligibles les projets qui sont accompagnés par deux responsables de groupe par pays participant au maximum. Dans certains cas exceptionnels justifiés, des écarts concernant le nombre de responsables de groupe sont possibles avec l'accord d'Engagement Global (soutien pédagogique ou professionnel supplémentaire, expertise particulière p. ex.).

L'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet doivent s'assurer que les personnes accompagnantes responsables disposent de la compétence nécessaire pour diriger des échanges internationaux de jeunes. Lors des rencontres de groupes comportant des jeunes mineurs, la personne accompagnante doit être en mesure de remplir les obligations légales du partenaire du projet en matière de surveillance au sens de la loi allemande sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse (KJHG). La direction du groupe doit être assurée par les mêmes personnes durant toute la durée du projet. Elle constitue un exemple pour les participant·e·s dans son travail d'équipe en partenariat et dans le cadre de l'échange interculturel.

Durée et lieux de séjour

Les projets peuvent durer au maximum 24 mois au cours d'une période de trois années civiles. Durant cette période, il faudra mettre en œuvre une rencontre aller et une rencontre retour, y

compris les phases de préparation, intermédiaire et de suivi. Les phases de préparation, intermédiaire et de suivi devraient durer respectivement au moins trois mois. Les rencontres personnelles doivent avoir une durée minimum de 14 jours et ne pas dépasser 30 jours (plus les jours du voyage aller et retour). Le nombre de journées de projet et les jours sans programme durant les phases de rencontre personnelle doivent être équilibrés par rapport à la durée totale du séjour et aux conditions sur place. Les journées de projet sont des jours consacrés dans une mesure raisonnable à des mesures de réflexion de fond et méthodiques sur le thème du projet choisi ou à des activités de réflexion et de promotion du travail en équipe.

La rencontre s'effectue en général sur le lieu de vie de l'un des groupes concernés. Les dérogations à cette règle nécessitent une justification suffisante ainsi que l'approbation d'Engagement Global. Indépendamment de cela, des excursions dans le pays partenaire ayant un lien avec le thème de la rencontre sont possibles si la situation sécuritaire n'y fait pas obstacle.

Les rencontres personnelles servent à faire vivre directement aux participant-e-s les différentes perspectives sur l'ODD choisi, dans l'esprit d'une « citoyenneté mondiale ». Lorsque des rencontres personnelles ne peuvent pas avoir lieu dans certains pays, en raison de restrictions sécuritaires p. ex., il est également possible d'avoir un échange purement virtuel dans un dialogue équitable (voir le point 5).

L'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet respectifs dans le pays concerné doivent prendre des dispositions appropriées pour les phases de préparation, intermédiaire et de suivi. La préparation et le suivi des rencontres personnelles doivent être proportionnés au groupe cible, au pays visité, aux partenaires du projet, à la durée prévue, au déroulement et à la configuration pédagogique des deux rencontres. Il est possible d'avoir recours à des prestations d'Engagement Global et d'autres organismes en soutien d'une préparation et d'un suivi effectués de façon autonome.

4.2 Projets d'accompagnement

Les projets d'accompagnement sont en premier lieu destinés à améliorer la qualité de l'échange de jeunes, la mise en place d'autres concepts de projets ainsi que l'effet souhaité sur la politique de développement et le profil de la ligne de programme. Ils peuvent faire l'objet d'une demande à titre de projets indépendants ou de mesure dans le cadre d'un projet de rencontre de jeunes.

Les priorités du soutien accordé sont les suivantes :

- Amélioration de la qualité des projets réalisés dans le cadre de la ligne de programme
- Mesures de coopération et de mise en réseau des partenaires du projet entre eux ainsi que des actrices et acteurs impliqués
- Qualification spécifique et formation continue des experts de l'organisme promoteur allemand et des partenaires du projet impliqués dans le cadre de la ligne de programme pour que ceux-ci deviennent des multiplicatrices et des multiplicateurs. L'accent thématique

sera en particulier mis sur les thèmes transversaux d'« esprit de partenariat » et d'« image différenciée de l'Allemagne et de l'Afrique » dans le contexte des rencontres de jeunes

- Production de matériel destiné à l'assurance de la qualité ou au perfectionnement de méthodes et concepts transposables de programmes de rencontre et d'échange de jeunes internationaux dans l'esprit de la présente directive
- Projets susceptibles de contribuer à accroître l'intérêt porté aux projets de rencontre de jeunes dans le contexte de cette ligne de programme entre des partenaires allemands et africains
- Projets qui contribuent à toucher de nouveaux groupes cibles jusqu'à présent peu concernés par des programmes de service volontaire ou d'échange axés sur le développement

Les participant·e·s aux projets d'accompagnement sont des collaboratrices et collaborateurs à plein temps, à temps partiel ou à titre bénévole des organismes impliqués, des actrices et acteurs qui coopèrent sur un projet ainsi que les personnes intéressées par un rôle de multiplicateur futur. Dans ce contexte, les dispositions décrites dans la présente directive concernant la taille du groupe, les catégories d'âge et la durée de la rencontre ne s'appliquent pas ; néanmoins, une durée minimum de cinq journées de projet doit être respectée. Les demandes administratives et l'établissement des justificatifs de projets planifiés ou en cours ainsi que les voyages de prospection pour préparer des projets de rencontre de jeunes particuliers ne sont pas éligibles.

4.3 Projets modèles

Il est possible de soutenir des formats d'échange particuliers pour tous les groupes cibles, échanges et autres initiatives via ce type de projet. Les projets modèles se distinguent par leur caractère innovant. Il s'agit de projets limités dans le temps dont les résultats sont transposables à d'autres partenaires du projet ou qui présentent un intérêt particulier pour un encadrement international des jeunes dans une perspective de développement (développement, expérimentation, vérification et perfectionnement de méthodes et conceptions, mise en place de structures telles que des réseaux ou coopérations, événements destinés à mettre en réseau de futurs partenaires de projet d'Allemagne et d'un pays partenaire p. ex.). Il convient d'assurer l'évaluation des projets modèles ainsi que la documentation des résultats du projet.

Pour les projets modèles importants, Engagement Global peut requérir les avis techniques de tiers ainsi qu'un accompagnement scientifique.

Le nombre de participants minimum et maximum ainsi que le nombre minimum de journées de projet ne s'applique pas aux projets modèles. Il convient de garantir une préparation et un suivi adéquats, un accompagnement professionnel et de tenir compte des principes de soutien généraux, et en particulier du principe d'esprit de partenariat. Il revient au BMZ de décider au cas par cas du soutien et de son montant sur la base d'une demande de projet détaillée comprenant un plan de

financement.

5 Concept pédagogique technique

Toute demande de projet doit être accompagnée d'un concept pédagogique technique. Il est élaboré en coopération par l'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet. Il permet de mettre en lumière la façon de planifier et de mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique et de permettre l'apprentissage global. Le concept pédagogique technique doit également permettre de constater la contribution pour la mise en œuvre des objectifs dans l'esprit de la présente directive.

Le concept tient compte de ces critères dans les différentes phases du projet :

- a) Préparation du projet global, en particulier de la rencontre aller
- b) Rencontre aller dans le pays partenaire ou en Allemagne
- c) Phase intermédiaire (suivi de la rencontre aller et préparation de la rencontre retour)
- d) Rencontre retour - inversement au point b - en Allemagne ou dans le pays partenaire
- e) Suivi du projet global, en particulier de la rencontre retour

La **phase de préparation** a) du projet porte non seulement sur la préparation concrète de la rencontre personnelle mais aussi et surtout sur la préparation du contenu dans l'esprit de l'apprentissage global et des objectifs de la présente directive. La phase de préparation comprend également une introduction aux autres cadres de vie respectifs en vue d'une sensibilisation culturelle, ainsi que la mise à disposition d'informations relatives aux mesures de prévention nécessaires en matière de santé et à la protection sanitaire, aux conditions d'entrée, y compris les exigences et documents en matière de visa, et à la situation sécuritaire dans le pays d'accueil. Par ailleurs, il est expressément souhaité que les participant·e·s présentent activement le projet au public durant la phase de préparation.

Un contact régulier et un échange des participant·e·s des deux groupes partenaires s'effectuent via les moyens de communication disponibles, par un échange virtuel régulier notamment. Ceci doit être décrit dans le concept pédagogique technique. Ce contact virtuel doit être démarré dans la phase de préparation.

Pendant les rencontres b) et d) du projet respectif, le travail commun sur une question concrète liée à l'un des Objectifs de Développement Durable donne aux groupes partenaires la possibilité d'une part de faire connaissance et d'autre part de réfléchir ensemble sur des thèmes et problèmes mondiaux. Les objectifs, méthodes et effets souhaités doivent être décrits de façon détaillée dans la demande. Sur le plan du contenu, les deux phases de rencontre sont liées à la phase de préparation et intermédiaire. Le choix des méthodes utilisées durant la rencontre est adapté aux groupes cibles et aux contenus et prend également en compte d'autres aspects si besoin est. Des **phases de réflexion** sont prévues durant les rencontres afin d'analyser et de traiter les expériences faites jusqu'à présent entre les groupes. C'est également l'occasion de recueillir l'opinion de tous les

participant·e·s et de procéder à un affinement pour les phases suivantes de la rencontre et l'ensemble du projet.

La **phase intermédiaire** c) sert au suivi de la rencontre aller et à la préparation du contenu de la rencontre retour. Une analyse structurelle des défauts et l'optimisation subséquente des processus structurels et contenus des programmes par les partenaires du projet devraient également être réalisées. Le travail thématique sur le projet et le contact virtuel entre les groupes se poursuivent pendant la phase intermédiaire.

La **phase de suivi** e) offre aux participant·e·s la possibilité d'exposer ce qu'ils ont vécu et appris, de discuter et d'ancrer cela dans un contexte global. Le changement de perspective et la réflexion sur les expériences sont au centre du suivi. Le feedback des participant·e·s est pris en compte dans l'évaluation de l'ensemble du projet. Il s'agit en outre de faire ressortir comment et dans quelle mesure les expériences recueillies au cours de l'ensemble du projet peuvent continuer d'être utilisées pour mettre en œuvre les objectifs dans l'esprit de cette directive. Il est expressément souhaité que les groupes participants transportent leurs expériences dans la société en tant que multiplicatrices et multiplicateurs et fassent profiter le plus grand nombre de personnes possible des expériences d'apprentissage et des résultats du projet. Une **documentation suffisante des résultats pertinents du projet** doit être assurée.

Le **travail commun à plus long terme** des groupes participants sur les problématiques de fond ou sur des projets de formation pendant la durée du projet et en particulier au-delà contribue à remplir les objectifs de cette directive et au développement conceptuel de la ligne de programme.

En supplément du déroulement du projet décrit plus haut, une **rencontre virtuelle est également possible**. Ainsi, si des rencontres personnelles ne peuvent avoir lieu, notamment en raison d'avertissements en matière de sécurité ou de pandémies, un échange purement virtuel est possible. En concertation avec Engagement Global, une seule ou les deux parties des rencontres, par une coopération virtuelle intensifiée et un travail sur le projet dans les groupes respectifs sur place, peuvent être demandées et mises en œuvre.

6 Modalités de demande et financement

La ligne de programme est ouverte à une multitude d'idées de projets, elle vise à soutenir un éventail aussi large que possible d'initiatives de la société civile. Sont éligibles les projets mis en œuvre en étroite coopération par l'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet. La demande formelle est déposée par l'organisme promoteur allemand dans le cadre des exigences légales relatives aux subventions. L'accord de cofinancement est également conclu avec ce dernier.

Ne sont pas soutenus :

- a. les projets d'organismes publics
- b. les projets tournés vers l'enseignement religieux, l'enseignement de la foi ou

l'enseignement d'une conviction particulière

- c. les projets ou partenaires du projet qui ne respectent pas la diversité des modes de vie et croyances religieuses des êtres humains
- d. les projets d'échange à caractère commercial
- e. les projets qui n'apparaissent pas en premier lieu comme un moyen mis en œuvre pour l'échange et la compréhension mais qui s'apparentent notamment aux secteurs du tourisme, des achats, des mesures d'infrastructure, de la construction ou de la rénovation d'immeubles.

Il convient de respecter les consignes de voyage et de sécurité du Ministère fédéral des Affaires étrangères, et en particulier les avertissements aux voyageurs qu'elles contiennent ou d'autres restrictions sécuritaires correspondantes.

La rencontre aller et retour a toujours lieu en Allemagne et dans un pays africain, même en cas de coopérations tripartite avec un autre pays figurant sur la « liste du CAD » de l'OCDE.

L'organisme promoteur allemand doit remplir les conditions suivantes pour être soutenu. Les critères sont vérifiés dans le cadre de l'examen de validation. Dans l'esprit du partenariat, les critères c, d et e doivent néanmoins s'appliquer à la fois à l'organisme promoteur allemand et à tous les partenaires du projet.

- a) Le siège de l'organisme promoteur demandeur est en République fédérale d'Allemagne
- b) Un justificatif du caractère non lucratif du demandeur est nécessaire
- c) L'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet sont en mesure d'assurer la mise en œuvre technique, financière et administrative du projet
- d) L'organisme promoteur allemand et les partenaires du projet sont en mesure de présenter et de mettre en œuvre des concepts et structures adéquats pour la sécurité des participant·e·s et en cas de crise,
- e) Le modèle de l'organisme promoteur allemand et des partenaires du projet correspond aux principes d'un encadrement des jeunes international et axé sur le développement

Si l'organisme promoteur allemand a déjà rempli les critères décrits aux points a) à e) dans le cadre d'un autre programme administré par Engagement Global, un examen de validation simplifié peut être effectué.

Si l'organisme promoteur allemand demandeur remplit ces conditions, la vérification de fond de la demande s'effectue sur la base de la description du projet et du concept pédagogique technique.

Si un organisme promoteur allemand ne remplit pas toutes les conditions d'approbation, il ne pourra pas bénéficier de subventions au titre de la ligne de programme Teams up! Il peut néanmoins participer de manière déterminante, par le biais d'une coopération, à des projets dont les

organismes promoteurs allemands remplissent cette exigence et sont bénéficiaires d'une subvention dans le cadre d'un projet Teams up! Dans ce cas, des connaissances et des compétences peuvent être acquises et des effets de synergie peuvent être créés entre les deux organismes allemands.

Principes de financement généraux

Les projets peuvent être soutenus par le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement par une subvention non remboursable (soutien de projets) sous forme d'un financement partiel (ne pouvant pas dépasser **75 % des dépenses totales**)². Ce soutien s'effectue sur la base d'une demande de projet éligible (comprenant un plan de financement) et sur la base d'un accord de cofinancement de droit privé. Cet accord de cofinancement est passé entre Engagement Global gGmbH et l'organisme promoteur allemand en tant que bénéficiaire de la subvention. Le bénéficiaire de la subvention peut transférer la subvention aux organismes partenaires en tant que bénéficiaires finaux, sous la forme d'un financement partiel non remboursable. Les conditions définies dans l'accord de cofinancement entre Engagement Global et le bénéficiaire de la subvention s'appliquent également au bénéficiaire final.

Les dépenses engagées au cours des deux rencontres, mais aussi les dépenses pour un accompagnement pédagogique approprié, la préparation et le suivi et celles liées aux relations publiques et à la documentation du projet peuvent être soutenues dans le cadre de la ligne de programme. Seules sont éligibles les dépenses encourues dans le cadre de la mise en œuvre du projet et qui sont vérifiables. Les dépenses suivantes peuvent être prises en compte selon le plan de financement :

- Hébergement et repas
- Frais de déplacement (la loi fédérale sur les frais de déplacement (BRKG) doit être respectée)
- Honoraires et dépenses de personnel
- Dépenses de matériel
- Loyer
- Dépenses pour les visas et assurances (assurance responsabilité civile, accidents et maladie)
- Autres dépenses (interprétariat et traduction, documentation, coûts de transport p. ex.)
- Dépenses administratives d'un montant ne pouvant pas excéder 5 % des dépenses totales.

Dans certains cas, lorsqu'il existe un besoin justifié, il est possible de prendre en compte un soutien particulier des dépenses, p. ex. pour les jeunes ayant des besoins de soutien particuliers (notamment pour les frais de transport supplémentaires et une infrastructure adaptée aux besoins

² Par dépenses totales du projet, on entend toutes les dépenses appropriées et vérifiables de l'organisme promoteur allemand et des partenaires du projet qui seront engagées ou qui l'ont été lors de la préparation, de la réalisation et du suivi du projet.

des personnes à mobilité réduite sur place) ou en cas de besoins pédagogiques accrus pour accompagner les jeunes.

Une **contribution propre correspondant à au moins 25% des dépenses totales** doit être assurée par le bénéficiaire de la subvention (organisme promoteur allemand). Le financement de la contribution propre peut se faire à travers des ressources tierces dans la mesure où il ne s'agit pas de fonds issus du budget fédéral allemand. La composition des fonds de tiers doit être mentionnée dans la demande de projet. Les fonds de tiers peuvent également être apportés par les partenaires du projet.

En vue de constituer des communautés de donateurs et de collecter des dons par des événements, les groupes concernés peuvent être activement impliqués sur une base volontaire. Ceci est décrit dans le concept pédagogique dans l'optique de la participation et du renforcement de l'initiative propre des participant·e·s. Les fonds de tiers disponibles avant la conclusion de l'accord peuvent remplacer la contribution propre. Les fonds de tiers reçus après la conclusion de l'accord réduisent la contribution propre et le soutien conformément au pourcentage du taux de subvention.³

Un **plan de financement** doit être joint à la demande. Des modèles sont mis à disposition dans les formulaires de demande.

Dans les projets Teams up!, seules les dépenses de l'organisme promoteur allemand et les fonds transférés aux partenaires de projet en Afrique, et dans les cas exceptionnels justifiés (coopération tripartite), à un partenaire de projet d'un autre pays de la « liste des bénéficiaires d'aide publique au développement » de l'OCDE en-dehors de l'Afrique sont subventionnées. Il est possible d'y ajouter exceptionnellement et dans des cas justifiés, après consultation d'Engagement Global, des partenaires de projet ou participants d'autres pays supplémentaires.

Le plan de financement lie le demandeur quant au résultat global. Les dépenses supplémentaires par rapport à la planification sont financées par des fonds propres. Une diminution des dépenses ou une augmentation des recettes réduisent d'autant l'aide accordée.

Vous trouverez d'autres indications et recommandations sur le processus de demande, la mise en œuvre du projet et l'établissement de justificatifs sur le site internet de l'Office germano-africain pour la Jeunesse d'Engagement Global.

7 Gestion administrative

La gestion financière et administrative de la ligne de programme est assurée par Engagement Global en tant que destinataire initial sur la base d'une décision d'octroi de l'aide du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement. L'organisme promoteur allemand demandeur dépose une demande en allemand conformément aux délais publiés par Engagement Global sur le site web de l'OGAJ. Les coûts de la traduction de demandes en anglais ou français pour information

³ Voir les dispositions générales accessoires pour les subventions destinées à la promotion de projets (ANBest-P), paragraphe 2.1.1

à l'attention des partenaires du projet sont éligibles. Sur la base des demandes soumises, Engagement Global fournit au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement une recommandation quant à l'aide.

Après la décision concernant l'aide du BMZ, Engagement Global conclut un accord de cofinancement de droit privé avec le bénéficiaire de la subvention (organisme promoteur allemand) sur la base de la demande de projet éligible, y compris le plan de financement. Engagement Global transfère ensuite l'application des dispositions générales accessoires pour les subventions destinées à la promotion de projets (AN-Best-P) ainsi que les dispositions administratives générales des art. 23, 44 du règlement financier fédéral auxquelles Engagement Global est tenue envers le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement.

Les modifications conceptuelles et financières doivent être communiquées dans les plus brefs délais à Engagement Global. Les violations de cette directive, le non-respect des conditions de subvention conformément à l'accord contractuel conclu entre Engagement Global et le bénéficiaire de subventions peuvent entraîner des demandes de remboursement ou la résiliation de l'accord de cofinancement.

Droit légal

Cette directive ne confère aucun droit légal à un soutien, et ce même si des projets similaires ou semblables ont déjà été soutenus par le passé.

Droit de vérification

Le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, la Cour fédérale des comptes et Engagement Global gGmbH ont le droit de vérifier le projet et l'utilisation de l'aide en participant au projet sur place, en consultant les livres de comptes et les justificatifs ou par des enquêtes sur place, ou de les faire vérifier par des personnes mandatées en fonction des besoins.

Le bénéficiaire de la subvention (l'organisme promoteur allemand) doit tenir à disposition les documents nécessaires et fournir les renseignements nécessaires. Tous les documents exigés doivent être conservés pendant cinq ans à compter de la fin du projet à des fins de vérification. Ceci doit être sans préjudice de délais de conservation éventuellement plus longs prévus par d'autres dispositions.

Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur le 11/01/2022.

8 Références

Les annexes suivantes ne font pas partie intégrante de la directive. Elles servent d'orientation pour la demande, la réalisation et la facturation des projets. Elles sont par ailleurs destinées à expliquer le texte de la directive et à proposer des outils de travail.

- Le règlement financier fédéral (*Bundeshaushaltsordnung*)
- La loi fédérale sur les frais de déplacement
- Les dispositions générales annexes pour les subventions de soutien à des projets (ANBest-P)
- La liste respectivement en vigueur du CAD de l'OCDE des pays et territoires en développement

Les documents suivants dans leur version respectivement en vigueur sont mis à disposition sur le site internet de [l'Office germano-africain pour la Jeunesse](#) d'Engagement Global gGmbH :

- Glossaire
- Délais limites de demande actuels de la ligne de programme
- Formulaire pour l'examen de validation
- Formulaires de demande pour les projets de rencontre de jeunes, d'accompagnement et les projets modèles y compris le plan de financement
- Explications d'Engagement Global sur le concept pédagogique technique et les exigences qualitatives dans le cadre de la mise en œuvre de la ligne de programme
- Aides pour remplir le formulaire de demande et le plan de financement
- Formulaire d'appel de fonds
- Modèle de déroulement du programme
- Formulaire de description des missions des postes
- Formulaire concernant les informations sur les partenaires de coopération d'Allemagne et des partenaires du projet
- Modèle d'un accord de cofinancement
- Demande de modification, y compris le plan de financement
- Modèle de listes des participant·e·s
- Rapports factuels sur le justificatif intermédiaire et de l'utilisation des fonds pour les

rencontres de jeunes, les projets d'accompagnement et les projets modèles

- Rapport comptable sur le justificatif intermédiaire et de l'utilisation des fonds
- Guide de la pandémie comprenant les critères de reprise des rencontres personnelles